Document generated on 04/30/2025 12:13 a.m.

Bulletin d'histoire politique

La participation des Canadiens français à l'avènement de la constitution de 1791

Survol historiographique

Pierre Tousignant

Volume 1, Number 2-3, Spring 1993

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1063181ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1063181ar

See table of contents

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Tousignant, P. (1993). La participation des Canadiens français à l'avènement de la constitution de 1791 : survol historiographique. *Bulletin d'histoire politique*, *1*(2-3), 52–53. https://doi.org/10.7202/1063181ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LA PARTICIPATION DES CANADIENS FRANÇAIS À L'AVÈNEMENT DE LA CONSTITUTION DE 1791

SURVOL HISTORIOGRAPHIQUE

par Pierre Tousignant
Département d'histoire
Université de Montréal

Ce survol permet de retracer le curieux cheminement d'une historiographie vieille de plus de cent-soixante-quinze ans grâce à la parution à Québec, en 1815, d'une première histoire du Canada britannique sous la plume d'un témoin privilégié de l'avènement de la Constitution de 1791. Loin d'être linéaire, ce cheminement apparaît si étrangement circulaire qu'il faut revenir aux sources pour sortir du cercle dans lequel nous enferme la confrontation d'interprétations contradictoires, comme en témoignent les quatre exemples suivants qui ont été choisis pour leur valeur représentative typique:

William Smith junior (1769-1847) est considéré comme le premier historien anglophone du Canada sous régime britannique. Dans son ouvrage intitulé *History of Canada*, volume II: *From the Establishment of Civil Government in 1764 to the Year 1791* (Québec, 1815), il témoignait ainsi de ses observations:

> Although the inhabitants of the Province of Quebec had, from the general tendency of the British Government to a mild administration, enjoyed a certain degree of Civil Liberty, yet they had been, from the peculiar nature of the system of Government, established by the Quebec Act, deprived of a great part of their Political Liberty. A more full enjoyment of these essential privileges had been the constant prayer of all their petitions... Petitions had been signed by all the old [British] subjects, and by a numerous body of the most respectable, among the new [Canadian subjects], in the Districts of Quebec and Montreal. That some opposition should have appeared against these reforms prayed for, cannot be considered extraordinary: private interest, or selfish views, have often prevented the wisest and most advantageous reforms. Unanimity of sentiment in a nation is not known in history. (II: 165-166)

William Paul McClure Kennedy (1879-1963) fut le premier historien professionnel à rédiger une histoire constitutionnelle du Canada dont l'édition originale parut sous ce titre: *The Constitution of Canada: An Introduction to its Development and Law* (Oxford, 1922). Dans cet ouvrage, qui servit de livre de référence pendant près d'un demi-siècle, ce respecté mentor de l'Université de Toronto n'hésitait pas à mettre de l'avant ses convictions idéologiques d'inspiration typiquement anglo-protestante libérale victorienne:

> The very liberties so dear to eighteenth-century Englishmen... were strangely unsuited to a Roman catholic people, heirs to the apathy born of paternalism and still children in political development. To recast the people of New France was to great a task; to make them potential coheirs with their British fellow citizens to institutions, laws, and systems which they did not understand was to court confusion; to attempt assimilation was to accentuate differences... Even the good intentions of men like Murray and Carleton only paved the *via dolorosa* to a constitutional calvary. (p. 48-49)

> The period in Canadian history which follows [the Constitutional Act of 1791] is almost the inevitable working out of failure... The gift, if such it was, came unaskedand unsought... An apathetic, conservative, docile, and nonpolitical people were entrusted with a constitution implying knowledge and insight.... (p.86 et 89)

Thomas Chapais (1858-1946) se distingua comme homme politique, journaliste et historien. De 1916 à 1930, il donna des conférences publiques à l'Université Laval qui furent publiées en huit tomes sous le titre de *Cours d'histoire du Canada* (Québec, 1919-1933). Dans le *Tome I (1760-1791)*, il faisait état de «l'agitation de l'opinion canadienne sur la question constitutionnelle» à compter de l'année 1783 (p. 234 et suivantes):

> Il y eut un mouvement concerté entre les anciens sujets [britanniques] et les nouveaux sujets [canadiens] favorables à un changement constitutionnel. L'idée avait fait énormément de progrès dans nos rangs; et un grand nombre des nôtres s'unirent aux Anglais pour signer la

> pétition du 24 novembre 1784. Ce document marquait une date dans les relations entre les deux éléments de notre population. Pour la première fois il y avait coopération entre des représentants des deux races pour organiser un pétitionnement à la couronne britannique....
>
> Lorsqu'on étudie cette pétition on se convainc que nos compatriotes étaient justifiables de la signer. Ils y demandaient l'établissement d'une chambre d'assemblée élue par le peuple. Or la population de la province était composée de Canadiens français dans une proportion de quatre-vingt-quinze pour cent... En obtenant la constitution sollicitée par la pétition, ils pouvaient donc considérer qu'ils amélioraient leur situation....

La thèse doctorale du politologue et constitutionnaliste **Henri Brun** - thèse d'État soutenue à la faculté de droit de Paris en 1967 - fut publiée sous le titre de *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838* (Collection "Droit et Science politique", PUL, 1970). Il avait préalablement fait paraître, dans *Recherches sociographiques* (X, 1 (1969): 37-45), un article intitulé «La Constitution de 1791». Cette courte étude reprenait l'interprétation soutenue par W. P. M. Kennedy 50 ans plus tôt:

> L'acte constitutionnel de 1791 avait été pour les Canadiens, c'est-à-dire pour l'immense majorité de la population de la colonie, une pure gracieuseté. De l'hostilité franche, on avait finalement glissé vers une apathie méfiante à l'endroit des promesses qu'il devait contenir... L'acte de 1791 résultait de la requête répétée de la minorité anglophone, de la pression de l'opposition libérale au parlement anglais [britannique] et, finalement, d'un froid calcul de la métropole. Bref, seuls les premiers intéressés [les Canadiens] étaient absents des démarches.

On peut également lire, dans l'Introduction de son ouvrage:

> Le système gouvernemental auquel le peuple canadien avait été jusqu'alors habitué ne lui permettait pas de soupçonner les avantages qu'il aurait pu retirer de la domination d'un organe législatif contrôlant les finances locales. (p. 11)

~ ~ ~

Il m'aura fallu plusieurs années de recherche sur le sujet pour sortir de cette impasse historiographique à laquelle avait conduit la circularité d'interprétations contradictoires. Il en est résulté la production d'une thèse doctorale intitulée *La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791* (Faculté des lettres, U. de M., 1971). Dans le premier volet, je me suis efforcé d'exposer, d'une part, les différents facteurs qui poussèrent les autorités impériales à reporter à plus de 30 ans après la conquête de 1760 l'instauration d'institutions représentatives au Canada et d'expliquer, d'autre part, pourquoi les dirigeants métropolitains laissèrent aux représentants de la majorité catholique canadienne-française la possibilité de prendre le contrôle de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Le second volet de la thèse portait sur la formation et l'organisation d'un mouvement réformiste qui rallia une bonne partie de la petite bourgeoisie commerçante et professionnelle canadienne-française de Montréal et de Québec à la cause des réformes constitutionnelles réclamées par la minorité anglo-protestante désireuse de bénéficier des droits et des privilèges de sujets britanniques. Aux yeux des réformistes canadiens-français, il apparaissait évident que «la Constitution anglaise» était «la plus propre à procurer la félicité du peuple». Aussi pétitionnèrent-ils en grand nombre pour obtenir l'établissement d'une chambre d'assemblée «indistinctement composée d'anciens et de nouveaux sujets [anglophones et francophones] librement élus par les habitants des villes et des campagnes». Le modèle constitutionnel britannique produisait un tel effet de séduction que l'on se mit à croire que son application dans la colonie inaugurerait une nouvelle ère constitutionnelle caractérisée par le règne de la liberté politique. C'est ainsi que les élus du peuple au premier Parlement du Bas-Canada se montrèrent plus intéressés à faire l'apprentissage du parlementarisme comme sujets britanniques qu'à envier le sort de leurs anciens compatriotes français lancés sur la voie révolutionnaire du républicanisme.